

Claude de GANAY

Paris, le 11 Avril 2018

Député du Loiret

3^{ème} circonscription

Objet : Limitation de vitesse
Réf. : CDG/PF/0418

Madame, Monsieur,

Vous avez voulu me faire part de votre profonde opposition à l'abaissement de la vitesse à 80 km/h sur les routes du réseau secondaire.

Suite à cette annonce par le Premier Ministre, le groupe Les Républicains de l'Assemblée nationale a décidé de lancer une étude sur ce thème dont l'objectif principal est de démontrer l'inutilité d'une telle décision, tout en proposant des mesures plus efficaces pour améliorer la sécurité des usagers de la route.

La sécurité routière est un enjeu majeur pour notre pays, mais la réduction exclusive de la vitesse ne peut être l'unique solution. Il semble plus important d'investir dans la sécurité et l'état des routes ou de sanctionner d'avantage l'usage du téléphone au volant, la consommation d'alcool ou de stupéfiants. C'est dans cet objectif que nous proposons notamment de lancer un plan d'investissement pour sécuriser les voies ayant un fort taux d'accidents.

Par ailleurs, nous considérons que les élus locaux sont les mieux placés pour connaître la dangerosité de leurs routes afin d'envisager des solutions d'amélioration nouvelles plus en phase avec les réalités du terrain. C'est à eux de décider des modulations des limitations de vitesse selon chaque territoire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.



Claude de Ganay